

Séance extraordinaire du 16 décembre 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 16 décembre 2013 à 19 h 30, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
	Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Est absent : Monsieur Gaston Lacroix Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 30.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

Note au procès-verbal

Aucun point ne peut être ajouté à l'ordre du jour car les membres du conseil ne sont pas tous présents.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2013-12-16-339

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Nomination d'un représentant au sein de la RIAM Haute-Gatineau

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Résultats de l'appel d'offres - 2013-07 - Acquisition de génératrice(s)
 400-2 Résultats de l'appel d'offres - 2013-11 - Cueillette des matières résiduelles
 400-3 Résultats de l'appel d'offres - 2013-08 - Cueillette des matières recyclables

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

Adoptée à l'unanimité

0-3 Nomination d'un représentant au sein de la RIAM Haute-Gatineau

M.B. 2013-12-16-340

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de désigner le maire Réjean Major comme représentant de la municipalité de Bouchette au sein du conseil d'administration de la RIAM et le conseiller au siège numéro 5, Gaston Lacroix, sera son substitut.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Résultats de l'appel d'offres – 2013-07 – Acquisition de génératrice(s)

M.B. 2013-12-16-341

Considérant la résolution M.B. 2013-09-23-257 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 23 septembre 2013;

Considérant que cette résolution mandatait la directrice générale pour procéder à un appel d'offres par invitation écrite pour l'acquisition d'une génératrice;

Considérant le procès-verbal rédigé par la directrice générale suite à l'ouverture des soumissions reçues;

Considérant les différentes options incluses au devis d'appel d'offres;

Considérant les recommandations des employés responsables des opérations du réseau d'aqueduc;

Considérant que le plus bas soumissionnaire pour toutes les différentes options est : Entreprises Électriques BL »;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de procéder à l'acquisition de deux génératrices, soit une de puissance 50 kW et une de puissance 30 kW, au coût de 54 900\$ plus taxes en incluant l'installation et la mise en service et ce, auprès de « Entreprises Électriques BL ». Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Aqueduc » (03-600-00-000) et les crédits proviendront du programme de transfert de la taxe sur l'essence (TECQ 2010-2013).

Adoptée à l'unanimité

400-2 Résultats de l'appel d'offres – 2013-11 – Cueillette des matières résiduelles

M.B. 2013-12-16-342

Considérant la résolution M.B.2013-09-03-244 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 septembre 2013;

Considérant l'ouverture des soumissions réalisée le vendredi 29 novembre 2013;

Considérant que le contrat n'a pas été octroyé à ce jour;

Considérant que dans le document d'appel d'offres, il y a lieu de préciser le traitement à apporter à la cueillette des métaux;

Considérant que suite à cette précision, le début du contrat fixée au 1^{er} janvier 2014 devra être reportée;

Considérant que cet amendement a un impact évident sur les prix des soumissions déposées;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'amender le cahier des charges en ce qui concerne la cueillette des métaux et de reporter la date du début du contrat au 1^{er} mars 2014. Il est également résolu qu'en conséquences, avant d'octroyer le contrat, la municipalité demande aux soumissionnaires qui ont déjà déposé leur offre de préciser leur prix en tenant compte des deux amendements apportés au devis.

Adoptée à l'unanimité

Cueillette des matières résiduelles pour janvier et février 2014

M.B. 2013-12-16-343

Considérant la résolution M.B. 2013-12-16-342 adoptée séance tenante;

Considérant que la cueillette des matières résiduelles doit être exécutée durant les mois de janvier et de février 2014;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'autoriser la directrice générale à conclure un contrat de gré à gré pour les mois de janvier et février 2014 avec l'entrepreneur qui exécute la cueillette des matières résiduelles présentement et ce, au prix en vigueur pour le mois de décembre.

Adoptée à l'unanimité

400-3 Résultats de l'appel d'offres – 2013-08- Cueillette des matières recyclables

M.B. 2013-12-16-344

Considérant qu'un appel d'offres par invitation écrite a été effectué par la directrice générale de la municipalité pour le contrat de cueillette des matières recyclables, et ce, conformément à la résolution M.B. 2013-11-18-302 adoptée lors de l'ajournement tenu le 18 novembre 2013;

Considérant qu'un procès-verbal de l'ouverture des soumissions, ouverture tenue le vendredi 29 novembre 2013, a été produit et déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Considérant que la soumission conforme la plus basse reçue est celle de Monsieur Norbert Lefebvre au montant de 85 250.97\$ soit 74 147.40\$ plus taxes;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'octroyer le contrat #2013-08 pour la cueillette des matières recyclables (collecte et transport) pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016 à Monsieur Norbert Lefebvre pour un montant de 74 147.40\$ plus taxes (85 250.97\$) selon la soumission déposée. Le maire et la directrice générale sont les personnes autorisées à signer les documents relatifs à ce contrat. La dépense liée à ce contrat sera imputée annuellement au poste « Cueillette des matières recyclables » (02-452-10-446).

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

M.B. 2013-12-16-345

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de lever la présente séance extraordinaire à 19 h 50.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière